



Directive RoHS 2002/95/CE

La directive européenne 2002/95/CE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (Abréviation anglaise : RoHS) est applicable depuis le 1er Juillet 2006.

Champ d'application

Les produits notamment concernés par la directive RoHS, sont :

- Petits appareils ménagers (friteuses, brosses à dents, aspirateurs...),
- Gros appareils ménagers (lave-linge, fours à micro-ondes, réfrigérateurs...),
- Equipements informatiques et de télécommunications (ordinateurs, téléphones cellulaires...),
- Matériel grand public (téléviseurs, magnétoscopes...),
- Matériel d'éclairage,
- Outils électriques et électroniques (tondeuses, visseuses...),
- Jouets, équipements de loisir et de sport,
- etc...

Sont exclus de la Directive RoHS :

- les dispositifs médicaux
- les équipements de contrôle et de mesure

Exigences essentielles

Les industriels mettant sur le marché européen des équipements électriques et électroniques doivent s'assurer qu'ils ne contiennent pas certaines quantités des substances dangereuses suivantes :

- plomb,
- mercure,
- cadmium,
- chrome hexavalent,
- polybromobiphényles (PBB),
- polybromodiphényléthers (PBDE).

Texte de la directive RoHS 2002/96/CE :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:037:0024:0038:FR:PDF>

Nota Bene : seuls les textes publiés dans l'édition papier du Journal Officiel de l'Union Européenne ont valeur légale.

Pour consulter la dernière liste à jour des normes harmonisées, n'hésitez pas à nous contacter : [cliquer ici](#).